

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE

L'animateur de Relais Petite Enfance (RPE) anime, en lien avec les partenaires de la petite enfance, un lieu d'informations et d'échanges au bénéfice des futurs parents, des parents, des assistants maternels et des gardes à domicile. Il participe à l'accueil, l'information et à l'accompagnement des familles mais aussi à l'organisation des activités du RPE.

Missions/conditions d'exercice

- Accueille et oriente les parents et les professionnels : assure un accueil téléphonique et physique des parents ou des futurs parents (information générale en matière de droit du travail, sur les différents modes de garde existants sur le territoire concerné...). Il accueille et accompagne les candidats à l'agrément, les assistants maternels et les enfants qui leur sont confiés et contribue à la professionnalisation de l'accueil individuel (formations...).
- Propose et organise un lieu de rencontres et d'échanges : organise des temps collectifs entre assistants maternels sur des questions d'éducation, de santé du jeune enfant pour contribuer à leur professionnalisation et anime des groupes de réflexion et d'analyse des pratiques autour de l'action éducative. Il organise des activités d'éveil pour les enfants favorisant leur socialisation. Il a pour mission d'animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.
- Assure la gestion administrative : organise, le cas échéant, le planning des équipes, s'assure du bon fonctionnement des matériels au sein de la structure. Il peut également avoir en charge l'élaboration du budget prévisionnel et le suivi des engagements de dépenses. Il participe à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant (durée du temps de travail, évolution du nombre d'assistants maternels...). Son action doit s'inscrire dans l'environnement local, partie prenante dans le schéma départemental de service aux familles, dans la convention territoriale globale...
- Anime et définit les projets du RPE : met en place un travail partenarial et des échanges avec les autres acteurs de l'accueil de l'enfant, notamment la PMI et la CAF (animations des réunions des réseaux RPE du Département). Il est aussi amené à mettre en oeuvre les projets et actions inter-relais. Il assure la communication autour de ses missions et la promotion de l'activité du RPE.

Qualifications requises

La patience, la communication, l'organisation et la capacité d'adaptation sont des qualités

Indispensables. L'animateur de RPE doit également être doté de qualités relationnelles, étant en lien permanent avec les enfants, les parents et les assistants maternels.

Profils recherchés

Concours externe avec conditions de diplôme d'état, soit :

- d'éducateur de jeunes enfants
- d'assistant de service social
- d'éducateur spécialisé
- de conseiller en économie sociale et familiale
- d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent

Contrats possibles à condition d'être titulaire d'un diplôme mentionné ci-dessus.

Contraintes particulières :

L'animateur de RPE peut être amené à se déplacer sur plusieurs sites lorsqu'il travaille pour une intercommunalité, dans un relais dit « itinérant ».

Le permis de conduire est alors indispensable. L'animateur de RPE doit ainsi emporter les équipements et matériels nécessaires pour les différents lieux d'accueil collectif.

Les horaires sont parfois irréguliers avec une amplitude variable en fonction des obligations liées au poste (permanences d'accueil, organisation de réunions à thème...).

Compétences / savoirs

- Connaissance des besoins du jeune enfant
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
- Connaissances juridiques, notamment du droit du travail et du statut des assistants maternels (convention collective...)
- Connaissance des techniques d'animation de groupe et d'entretien
- Être en capacité d'établir un bilan, une évaluation et savoir monter et défendre un projet

Respectueux des droits et des devoirs des agents de la FPT.